



## Achat de maison : et si mon couple s'écroule?

Par **Pierre Le Nain**, le **25/09/2009** à **13:25**

Bonjour,

Je suis pacsé régime indivision, je vais acheter une maison avec elle. Achat et prêt bancaire en indivision. Grande maison grande famille, madame ne travaille pas.

Cà part un peu en vrille côté couple.

Question globale : et si demain on veut se séparer (pour info un recommandé c'est suffisant, on est pacsés) que se passe -t-il??

Question 1 :

Si je quitte la maison dans deux ans, elle peut prétendre légalement à y rester ( sachant qu'elle ne pourra pas financièrement reprendre le crédit à son nom) ?

Question 2 : Si on se sépare et vu ce qui est écrit en gras au dessus, peut-elle refuser qu'on vende la maison pour en partager moitié moitié la valeur et solder le crédit?

Merci à tous de m'éclairer si vous le pouvez. Si possible avec une référence légale se serait vraiment parfait...

Cordialement Un homme en pleine interrogation